

**ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 06.10.2025**

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 39**

EFFECTIF LEGAL : 39

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 23.04.2026
Convocation faite
Le 10.04.2026**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-cinq, et le jeudi seize avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Valérie D'AMARIO, MM. Joël VANASVELD (représentant de Mme Marielle SAXE) , Pascal GILLAUX, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, MM. Dominique HAMAIDE, Gérard DELATTE, Raphaël SPYT, Mme Carole AVRIL, M. Claude WALLENDORFF (jusqu'au point n°2026-04-008), Mme Roseline MADDI (à partir du point n°2026-04-015), MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNE, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN (jusqu'au point n°2026-04-014), M. Haci-Durmus DEMIR, Philippe RAVIART.

Absents excusés : Mmes Marielle SAXE (représentée par M. Joël VANASVELD), Angélique WAUTOT (pouvoir à Monsieur Gérard DELATTE), Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (à compter du point n°2026-04-009 et pouvoir à Mme Roseline MADDI à partir du point n°2026-04-015), Mme Roseline MADDI (jusqu'au point n°2026-04-014 et pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), Mme Marion JACQUEMIN (à partir du point n°2026-04-015), MM. Christophe LEONARD, Jean Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET (pouvoir à M. Philippe RAVIART).

M. Jean-Claude JACQUEMART, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Délibération

N°2026-04-017

**Comité des Œuvres Sociales
(COS) du personnel
communautaire : fixation du
montant définitif de sa
subvention pour 2025,
versement du solde et
versement d'un premier
acompte sur la subvention
annuelle de fonctionnement
2026 (annexe)**

Vu la délibération n°2025-07-135 du 1^{er} juillet 2025, décidant de verser au COS un premier acompte sur la subvention 2025, d'un montant de 41 610 €,

Vu la demande de la Présidente du COS, par courrier du 4 mars 2026, du versement du solde de la subvention 2025 et d'un premier acompte sur la subvention 2026,

Vu le compte de résultat 2025 de l'association, son bilan moral 2025 ainsi que son budget prévisionnel 2026, votés le 3 mars 2026 par son Assemblée Générale,

Considérant la volonté de ne pas déduire l'excédent 2025 d'un montant de 8 387,18 €, celui-ci s'avérant modéré et pouvant être assimilé à un fonds de roulement,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- * **décide** de ne pas déduire du solde de subvention 2025 l'excédent 2025 d'un montant de 8 387,18 €,
- * **approuve** le montant définitif de la subvention 2025 au COS d'un montant de 83 220 €,
- * **approuve** le versement du solde de la subvention 2025 d'un montant de 41 610 €,
- * **approuve** le versement d'un premier acompte de 42 600 € sur la subvention 2026.

Pour extrait conforme

Le Président
Mathieu SONNET

